

tions, qui seroient contraires au consentement unanime des saints Peres, & Docteurs de l'Eglise.

La Maison qu'il s'est étudié de mettre dans les Parties qui composent ce Texte Sacré, est si juste & si naturelle, qu'elle répand une grande lumière sur l'explication, & fait entrer plus aisément dans l'intelligence du véritable sens. Il a évité en même-temps avec beaucoup de soin le défaut de certains Interprètes, qui pour faire parade d'une érudition mal placée, & suivre des routes qui sont de leur invention, se sont efforcés de détourner les Prophéties dans des sens étrangers, & ont tâché de nous faire perdre de vûe JESUS-CHRIST, qui est la fin de la Loi, & dans lequel seul on peut trouver le parfait accomplissement des Figures & des Prophéties.

*Grotius in
Cap. 53.*

*Isai, & ali-
bi.*

*S. Paul in
Galat. Cap.
4.*

Mr. BOSSUET ce digne Evêque de Meaux, si connu par ses doctes Ecrits, composez pour la défense de l'Eglise, qui avoit vû une partie de cet Ouvrage, en faisoit un si grand cas, qu'il en recommandoit la lecture à ceux qui avoient du goût pour l'Ecriture Sainte; & ne faisoit point de difficulté d'assurer qu'on en tireroit plus de fruit, que des grands Commentaires, qui ne sont si enflés, que parce qu'ils mêlent trop de choses étrangères au Texte Sacré. Un témoignage si avantageux de la part de cette grande lumière de l'Eglise dans le dernier siècle en faveur de ce Commentaire, donne tout sujet d'espérer qu'il sera bien reçu du Public, & particulièrement dans ce Diocèse, puisque le Très-Illustre Prélat qui le gouverne aujourd'hui avec tant de sagesse & de lumière, a la même estime pour cet Ouvrage, en porte le même jugement, & en pense comme le Sçavant & Illustre Evêque de Meaux.

Le prix pour tous ceux qui voudront souscrire,
sera